

# Rapport annuel d'activités 2003

PREVENTION

INFORMATION

SENSIBILISATION

CONSEIL

CONSULTATION



FONDATION VAUDOISE  
CONTRE  
L'ALCOOLISME (FVA)

Membre de la Fédération vaudoise des ligues de la santé





## Le mot du président

Depuis de nombreuses années, pour beaucoup d'entre nous, l'idée d'un rapprochement entre la Fondation vaudoise contre l'alcoolisme (FVA) et le Centre de traitement en alcoologie (CTA) devait permettre une prise en charge optimale des patients dépendants de l'alcool.

Face au déficit prévu pour 2004, lié en bonne partie à la diminution des prestations de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS), le Conseil de la FVA avait demandé l'élaboration d'un projet financièrement cohérent et entrant dans le cadre du projet de «politique alcool vaudoise». Une approche spécialisée médico-psycho-sociale semblait être, dès lors, l'option à développer et qui permettrait la poursuite de l'activité de la Fondation.

Deux actions parallèles ont alors été menées par la direction, en collaboration avec des membres du Conseil et des partenaires professionnels. La première auprès de la CCDA (Commission cantonale de la Dîme de l'alcool) qui a permis d'obtenir un soutien financier ponctuel pour des ressources humaines et la seconde au sein d'un groupe de travail conduit par le Chef du Département universitaire de médecine et santé communautaire (DUMSC) et directeur de la PMU, dans l'optique d'affiner le scénario de rapprochement FVA-CTA; ce groupe réunissait des représentants des Hospices cantonaux (DUMSC), du Service de la santé publique, du Centre de traitement en alcoologie et de la Fondation vaudoise contre l'alcoolisme.

Ce projet laissait entrevoir des perspectives permettant un partenariat optimal entre les deux organismes.

Malheureusement et malgré de nombreuses réunions, plusieurs questions sont restées sans réponse (notamment d'ordres juridique et structurel) et il n'a pas été possible de développer, avant la fin de l'année 2003, un projet financièrement acceptable qui aurait permis aux Hospices Cantonaux et au Service de la Santé Publique de le soutenir. En conséquence, lors de sa séance du 24 novembre 2003, le Conseil de la FVA décidait de revoir le budget 2004 dans le cadre d'un programme de réduction importante des coûts.

La FVA se retrouvera donc en 2004 face à deux alternatives: ne rien faire et disparaître à court terme ou procéder à une restructuration en profondeur aboutissant à un équilibre financier. Une collaboration étroite avec le CTA pourrait à nouveau être envisagée, sous d'autres modalités. Il est clair qu'en plaçant le client/patient au centre des préoccupations, seule la deuxième hypothèse est envisageable.

Pour terminer, il est important que durant cette phase de restructuration profonde, nous tenions compte des collaborateurs de la FVA, qui souffrent considérablement face à toutes ces inconnues.

Dr Marc-Antoine Krieg  
Président



## Le mot du directeur

---

«La volonté farouche de la Confédération de rétablir les finances fédérales va jusqu'à remettre en question les prestations ...» Charles-Louis Rochat, Conseiller d'Etat et Chef du Département de la santé et de l'action sociale (DSAS), parlait des institutions pour handicapés dans son billet de l'invité à la fin de l'année dernière (24H du 03 décembre 2003). Mais il est bien clair que la situation est la même pour l'ensemble de notre dispositif, y compris dans le domaine des dépendances. Le Canton dans sa réalité financière ne pouvant pas se substituer au désengagement de la Confédération, M. Rochat affirme clairement «Il faudra faire moins avec moins... Les institutions doivent admettre que leur situation n'est pas intangible et qu'elles devront remettre en question un certain nombre de pratiques, modifier les organisations, redimensionner assurément des prestations dans un domaine où, par définition, celles-ci sont illimitées quant à leur extension possible». A juste titre, M. Rochat plaide pour une recherche d'optimisation commune entre les services de l'Etat et les institutions, tout en rappelant qu'il appartient à l'autorité politique de définir le niveau au-dessous duquel elle ne veut, elle ne doit pas descendre.

La Fondation vaudoise contre l'alcoolisme (FVA) est concernée pleinement par ces propos, dans un contexte des finances de l'Etat qui ne cesse d'apporter son lot de mauvaises nouvelles supplémentaires.

Une politique alcool vaudoise concertée, coordonnée et cohérente devait être lancée officiellement courant 2003. Tous les travaux au sein de la FVA ont été menés dans cette optique, avec l'ambition de participer activement à l'évolution du dispositif alcoologique vaudois, en veillant à ce que les personnes en difficulté avec l'alcool et leur entourage restent encore et toujours au centre de nos préoccupations. C'est aussi avec cet objectif qu'une réflexion approfondie a eu lieu avec le Centre de traitement en alcoologie (CTA) afin d'élaborer différents scénarios de partenariat qui permettent une optimisation maximum des prestations pouvant être offertes à la population.

Malheureusement, cette politique alcool vaudoise n'a pas pu être lancée officiellement, les scénarios imaginés ont été gelés et les mesures d'allègement budgétaire seront particulièrement difficiles à vivre en 2004 pour les collaborateurs. Par voie de conséquence les prestations proposées seront redimensionnées de façon importante et de nouveaux scénarii imaginés en termes de ressources et d'organisation.

La Fondation vaudoise contre l'alcoolisme est un outil central du dispositif alcoologique vaudois, tant dans le domaine de l'accompagnement et de la prise en charge que de la prévention. Elle entend le rester, même au travers des difficultés financières actuelles. Mais le défi est difficile et périlleux et la motivation devient parfois chancelante. Elle ne peut être ravivée qu'en pensant au sens de notre action, au service d'une population qui en a besoin.

Les remises en questions des missions et des pratiques se poursuivront en 2004, en fonction de ressources financières fortement diminuées. L'outil FVA redimensionné, en relation étroite avec ses partenaires du dispositif alcoologique vaudois, peut prétendre poursuivre sa mission.

Mais nous ne cesserons de rappeler en écho à M. Rochat «qu'il appartient à l'autorité politique de définir le niveau au-dessous duquel elle ne veut, elle ne doit pas descendre».

Le Conseil de fondation, la direction et les collaborateurs continuent à travailler sans relâche et avec persévérance, tant en ce qui concerne les aspects financiers et structurels que dans les tâches qui fondent la mission de la FVA: la prévention, le conseil et la prise en charge des personnes en difficulté avec l'alcool et/ou de leur entourage.

Que chacune et chacun en soit ici une fois de plus remercié(e)!

Michel Bonjour  
Directeur



## 1. Le conseil de fondation 2003

Composé de 11 membres en 2003 et présidé par le Dr Marc-Antoine Krieg, le Conseil et son Bureau ont poursuivi leurs travaux sur l'évolution de la structure de la FVA, son rôle et ses missions au sein du dispositif alcoologique vaudois. Une grande partie de ses réflexions et préoccupations ont, encore une fois sans surprise, été centrées sur les aspects financiers (retrait des subventions fédérales, subventions cantonales, ressources nécessaires pour mener à terme la phase de réorganisation et le projet de partenariat avec le Centre de traitement en alcoologie) ainsi que sur l'examen de différents scénarii concernant l'avenir de la Fondation à court, moyen et long terme.

Une liste des membres du Conseil de Fondation figure en fin de rapport.

## 2. L'équipe FVA 2003

À fin 2003, le personnel FVA était composé de 27 personnes pour une dotation totale de 17.4 EPT dont: 2.5 EPT pour le secteur administratif, 10.2 EPT pour le secteur socio-éducatif, 2.7 EPT pour la prévention et 2.0 EPT pour la direction.

La Fédération vaudoise des Ligues de la Santé (FVLS) a mis à disposition les prestations de son Service de la comptabilité et du personnel (4 personnes pour 0.49 EPT).

Une liste des membres du personnel figure en fin de rapport.

Proche des personnes en difficulté et de la population en général, l'équipe FVA est présente dans les principales régions du canton:

- Lausanne (région Centre);
- Morges et Nyon (région Ouest);
- La Tour-de-Peilz et Bex (région Est);
- Yverdon, Orbe et Payerne (région Nord).



## 3. Activités 2002

### 3.1 Le conseil, l'accompagnement et la prise en charge

#### Quelques données statistiques

Comme au cours des années précédentes, les consultations individuelles et/ou de couple constituent l'activité principale – mais non unique – des collaborateurs du secteur social, autour des principales prestations suivantes: évaluation, motivation, orientation d'aide et de soins, suivi ambulatoire, coordination et liaison du réseau thérapeutique et de soutien.

Afin de gérer au mieux la surcharge constante des collaborateurs de notre Fondation, une redéfinition des critères d'intervention a été entamée l'année passée et apporte déjà quelques résultats. Cette démarche a eu pour conséquence de diminuer légèrement le nombre de dossiers traités cette année (n 2003 = 1'058), par rapport aux années précédentes (n 2001 = 1'492, n 2002 = 1'105).

103.7 dossiers annuels ont été traités en moyenne par un/e collaborateur/trice à plein temps en 2003 (141.0 en 2001, 107.3 en 2002). Ces chiffres démontrent encore et toujours la sollicitation importante envers la FVA. Avec la mise en place de la nouvelle politique alcool vaudoise, des réponses devaient être apportées pour la FVA comme pour ses partenaires institutionnels (par exemple redéfinitions des missions de chaque organisme et du profil de leur clientèle, répartition des tâches au sein du dispositif alcoologique). Nous ne savons malheureusement pas à ce jour quand cette politique alcool pourra voir le jour.

L'ampleur de la tâche reste considérable puisque seulement 1.65 dossiers ont pu être ouverts pour 1000 habitants sur l'ensemble du territoire vaudois (627'933 habitants).

Le nombre de consultations (entretiens) est estimé à 12'076 sur l'année pour 10.2 postes de travail équivalent plein temps (ept). Elles sont réparties de la manière suivante:

- interventions courtes = 1-2 entretiens: 19.1 %
- interventions moyennes = 3-7 entretiens: 25.5 %
- interventions longues = 8 entretiens et plus: 55.4 %.

50.1 % sont des consultations individuelles, les autres modalités de consultations étant des entretiens de couple et des entretiens de réseau

33.1 % sont des nouvelles demandes. 48.2 % des dossiers ont été fermés en cours d'année.



Les demandes proviennent principalement des institutions et groupes du réseau alcoologique et dépendances vaudois (21.3 %), de l'Hôpital somatique (18.5 %), de la personne elle-même (16.8 %), du médecin traitant (13.9 %) et de l'Hôpital psychiatrique (6.9 %). Les 22.6 % restant sont des demandes provenant des Centres sociaux régionaux (CSR), des Centres médico-sociaux (CMS), de l'employeur ou d'autres sources. Les besoins exprimés par les travailleurs sociaux des Centres sociaux régionaux (CSR) sont en constante augmentation; une stratégie de collaboration et d'intervention sera améliorée pour apporter les réponses les plus adéquates possibles.

Le taux de pourcentage des personnes suivies par la FVA au bénéfice de prestations de l'Assurance Invalidité ou ayant une demande en cours est de 16.8 %. Il faut relever cependant qu'un nombre important de personnes en sus de ce pourcentage sont susceptibles de correspondre à court/moyen terme aux critères LAI. Ces derniers sont d'ailleurs en cours de révision par la Division AI de l'Office Fédéral des Assurances Sociales (OFAS).

Enfin, les personnes ayant recours aux prestations FVA demandent avant tout de l'information (15.8 %), des prestations de conseil (13.8 %), un soutien à l'abstinence (13.2 %), une clarification de leur relation à l'alcool (12.7 %), une évaluation de leur situation face à l'alcool (10.0 %) et une orientation (9.1 %).

## Les groupes

La mise en place de groupes de prévention de la rechute ou de maintien de l'abstinence se poursuit en fonction des ressources existantes. Plusieurs projets sont à l'étude ou ont démarré en 2003, sous la responsabilité de la FVA seule ou avec d'autres institutions spécialisées.

Le groupe lancé à Yverdon en 1998 est toujours animé conjointement par des collaborateurs de la FVA et de l'Arcadie (groupe localisé dans cette institution). Cette expérience est très positive tant pour les bénéficiaires que pour les animateurs et se poursuit.

Un groupe a été lancé dans l'Est vaudois en automne 2003, en collaboration avec les partenaires de la région: Estérelle et Croix-Bleue. Cette prestation correspond réellement à des besoins dans cette région et une première évaluation donne entière satisfaction. Au-delà de la prestation elle-même, il est important de relever la dynamique interinstitutionnelle très positive générée par les équipiers de chacune de nos institutions.

Enfin, un groupe a été mis en place par la FVA Ouest (collaborateurs de Morges et Nyon), intitulé «Groupe ressource». Ici aussi, cette prestation de prévention de la rechute est bienvenue pour de nombreuses personnes qui en attendaient la mise en place.



## **Le travail avec les professionnels de la santé et du social**

Différentes expériences se poursuivent avec la plupart des hôpitaux dans les différentes régions du canton sous formes d'Unités multidisciplinaires d'alcoologie, de permanences spécialisées, de protocoles ou d'autres formes de collaboration.

Des partenariats étroits se poursuivent également de manière très satisfaisante avec les médecins de premier recours, les services de psychiatrie, les Centres sociaux régionaux et autres organismes de la santé et du social.

En plus des multiples contacts entretenus avec les professionnels du dispositif spécialisé et des structures non-spécialisées autour des situations liées à une «clientèle» commune, différents modules d'analyse de pratique, de conseil, appui et supervision alcoologique ainsi que des cours de sensibilisation et formation ont été apportés à des professionnels qui en exprimaient le besoin (par exemple au sein d'un Centre social régional, formation d'infirmières, hôpitaux, Etablissements médico-sociaux, etc).

La stratégie et l'offre que la FVA peut apporter aux structures hospitalières et aux réseaux de soins et d'aide sociale de toutes les régions du Canton a été largement retravaillée par l'équipe en 2003. Au vu du redimensionnement budgétaire attendu en 2004, différentes ambitions et priorités devront cependant être revues à la baisse. Cependant, cette offre devrait à notre sens rester une prestation indispensable au sein du dispositif de santé publique et d'action sociale.

## **Le Centre de compétences dépendances du Chablais vaudois (Azimut)**

Depuis plusieurs années, la FVA est instigatrice avec plusieurs partenaires d'une expérience novatrice dans le Canton de Vaud. Le projet «Centre de compétences dépendances» est l'un des projets phares de la Fédération de soins du Chablais (FSC). Il vise à mener dans le Chablais une expérience pilote en matière de dépendances, en créant un centre de compétences qui regroupe des intervenants spécialisés en alcoologie et en toxicomanies, situé en un lieu bien identifié et accessible tant à la population qu'aux professionnels des domaines social, médico-social et sanitaire. Il est situé au dernier étage de l'immeuble qui abrite à Bex le Centre social régional (CSR) et a été baptisé «Azimut».

Le directeur de la FVA a été sollicité dès le début du projet pour en assurer la fonction de Chef de projet.

Cette expérience pilote est exemplaire à plus d'un titre: sous l'égide de la Fédération de soins du Chablais, elle est en lien étroit avec les partenaires concernés du réseau vaudois de soins et de l'action sociale, regroupe les professionnels sociaux et médicaux spécialisés de l'alcoologie et de la toxicomanie et propose des programmes d'aide et de soins ambulatoires ainsi que des programmes de



prévention. De plus, elle a d'emblée inclus le caractère intercantonal du Chablais par la présence de représentants valaisans dans son équipe de projet et vise un partenariat étroit avec la Ligue valaisanne contre les toxicomanies (LVT). Plusieurs intervenants de l'équipe Azimut œuvrent également au sein de l'Unité multidisciplinaire d'alcoologie du Chablais (UMAC) sise à l'Hôpital du Chablais site de Monthey, laquelle est elle-même exemplaire en matière d'intercantonalité.

Au service de la population de cette région, Azimut a dû passer par un certain nombre d'étapes importantes avant de débiter son activité – dont notamment une information publique claire sur ses objectifs. Comme dans tout projet pilote, certaines difficultés se sont présentées, des erreurs ont été commises et des corrections ont été nécessaires. Mais ces différentes étapes sont aussi synonyme de travail passionnant, de défis relevés avec enthousiasme et d'enseignements extrêmement riches et utiles pour l'avenir.

**Travail de terrain** (extrait du rapport établi par les responsables de la coordination sociale et médicale)

«En terme d'activité, les années 2002 et 2003 correspondent pour le projet, à ses première et deuxième années d'expérimentation, celle-ci étant prévue sur trois ans. Différents enseignements peuvent déjà être tirés de la pratique du travail interdisciplinaire entre médecins et travailleurs sociaux, du traitement des problématiques alcoo et toxico-dépendance ainsi que des aspects de prévention et de prise en charge (pour plus de détails voir le rapport d'observation 2002-2003 d'Azimut, qui sera disponible auprès de la Fédération de soins du Chablais à fin juin 2004).

Azimut a pour but de répondre à toute demande d'information ou d'aide liée à la consommation de produits légaux ou illégaux. Il s'adresse ainsi aux consommateurs mais également aux proches, qu'ils soient des parents ou des professionnels.

La composition de l'équipe, formée de 0.5 ept de médecins psychiatres et de 1.8 ept de travailleurs sociaux, permet précisément de répartir entre ces intervenants les différentes missions d'Azimut en fonction des demandes qui lui sont adressées. Ainsi, par exemple:

- Les parents, inquiets pour leur enfant consommateur de cannabis, seront accueillis et vus par l'un des éducateurs.
- Un médecin généraliste sollicitant une aide au suivi d'une personne dépendante pourra s'adresser aux psychiatres d'Azimut.
- Un consommateur dépendant d'un produit sera reçu et très souvent accompagné conjointement par l'un et par l'autre des collaborateurs d'Azimut, au sein d'une approche intégrée.



Ce dernier cas de figure – soit l'essentiel de l'activité des intervenants – est appelé travail en binôme et est effectué conjointement par un médecin et un travailleur social. Le médecin s'attache aux aspects psychopathologiques et thérapeutiques alors que le travailleur social peut proposer une aide au maintien ou au renforcement de l'insertion sociale et professionnelle. L'un et l'autre sont également attentifs au contexte psychique, relationnel et social dans lequel surgit la demande d'aide, aux facteurs de crise ainsi qu'aux difficultés particulières présentées par la personne.

Mentionnons ici que la charge de travail constante de l'intervenante FVA (Fondation vaudoise contre l'alcoolisme), en poste à Bex et déjà bien implantée dans le Chablais avant la création d'Azimut, démontre l'importance des problèmes liés à l'alcool dans la région. Une réflexion concernant l'optimisation de l'articulation entre la FVA et Azimut ainsi qu'une demande auprès de la Commission Cantonale de la Dîme de l'Alcool pour bénéficier d'un apport complémentaire sont en cours.

En 2003, Azimut a assuré 67 prises en charge individuelles, de couple ou de famille, correspondant à des suivis déjà en cours ou répondant à de nouvelles demandes. Parmi celles-ci, 14 concernent des problèmes d'alcool uniquement et 53 des problèmes de toxicomanie ou polytoxicomanie (y compris l'abus concomitant d'alcool et autres produits). 7 des 67 suivis concernent des proches, en l'occurrence des parents ou des conjoints de consommateurs. 16 de ces situations ont été suivies par les travailleurs sociaux uniquement, 12 par les médecins, 39 ont bénéficié des doubles compétences médicales et sociales de l'équipe, que ce soit dans la phase d'accueil et d'investigation ou dans la prise en charge.

L'activité de l'équipe Azimut n'a pas cessé de prendre de l'ampleur jusqu'à faire apparaître en fin d'année les limites de la structure actuelle, en matière d'alcoologie notamment. Cette évolution confirme que les personnes dépendantes ou concernées par des problèmes d'abus de substances sont nombreuses dans cette région, comme dans le Canton par ailleurs.

Alors que le projet Azimut arrivera déjà à son terme à la fin de l'année 2004, l'évaluation de son impact et de sa pertinence est une prochaine étape importante afin de pouvoir envisager la faisabilité de sa transformation en programme pour maintenir une telle offre de soins dans le Chablais vaudois».

### **La Coordination romande des institutions et organisations œuvrant dans le domaine des addictions (CRIAD)**

Les modifications du système de subventionnement décidées par l'OFAS concernant les art. 73-74 LAI ont nécessité la poursuite en 2003 d'un très important travail administratif et de coordination avec les partenaires concernés sur les plans vaudois et romand.



Active au sein du Comité de la CRIAD et sur mandat des membres de la CRIAD, la FVA a poursuivi en 2003 la tâche de coordination du travail en lien avec l'OFAS (art 74 LAI) – en collaboration étroite et soutenue avec quelques partenaires du réseau romand et notamment une équipe déléguée par l'Association du Relais à Morges (prestations rémunérées à la tâche).

Un extrait du rapport d'activité CRIAD 74 2003 (rédigé par le directeur FVA dans sa fonction de responsable du groupe CRIAD art 74 LAI) est reproduit ci-dessous:

«Comme en 2001/2002, l'absence d'un coordinateur jusqu'à fin 2003 a eu pour conséquence le report des charges de travail concernant les tâches techniques et administratives sur une équipe mise à disposition principalement par le Relais (saisie de prestations et comptabilité analytique) et par la FVA (coordination du travail, relations avec les institutions et travail administratif lié au contrat de prestations avec l'OFAS).

L'engagement d'un coordinateur, attendu avec impatience, a pu être concrétisé depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2003. Cette décision a été prise d'entente avec le groupement des chefs de services cantonaux de l'action sociale (GRAS), avec lequel la CRIAD a signé une convention. Ce mandat a été confié à l'Association du Relais, en la personne de M. Jean-Claude Pittet, lequel travaille en étroite collaboration avec M. Pascal Roduit, responsable de projet CRIAD.

Pour rappel, un contrat de prestations a été signé en date du 1<sup>er</sup> mai 2001 entre la CRIAD et l'OFAS pour la période 2001-2003. Il a été complété par un premier avenant signé en date du 08.05.2002 suite à une nouvelle décision OFAS consécutive à un recours pour l'exercice 1998 (subvention à la hausse). La subvention totale 2002 a porté sur le montant de Frs. 6'032'868.80 réparti entre 19 institutions membres + 1 sous-contrat de prestation.

L'année 2003 a été consacrée en grande partie à l'élaboration du contrat de prestations pour les années 2004-2006, lequel contrat a été négocié en première séance entre l'OFAS et la CRIAD le 28 octobre 2003, pour aboutir à la signature du contrat pour les années 2004-2006 vers fin mars 2004.

Une réduction de 10 % de la subvention AI annuelle a été effectuée par rapport à la subvention 2003, portant le montant annuel pour les années 2004-2006 à Frs. 5'409'621.40. Les intentions de l'OFAS pour les années suivantes sont également mentionnées dans les annexes au contrat (voir le document).

Les documents OFAS adaptés aux nouvelles exigences demanderont à toutes les institutions membres une récolte de données reformatées et redéfinies de manière plus détaillée. Ce travail de redéfinition des documents de base incombera dorénavant au Coordinateur (présentation des nouveaux outils aux membres début 2004).



Nous nous réjouissons de l'entrée en vigueur du mandat de Coordinateur, qui permettra à n'en pas douter de faire évoluer les documents et outils nécessaires à la CRIAD de manière substantielle et adaptée aux exigences du nouveau contrat OFAS ainsi qu'à l'évolution du contexte politique et économique dans le domaine des dépendances...»



**L'association alco-line  
(ligne téléphonique 0848 800 808:  
écouter, informer, orienter)**

Issue de l'expérience pilote alco-ligne Vaud-Genève entre 1997 et 1999, l'association alco-line a été constituée en mars 1999 et a démarré une expérience pilote sur le plan romand en mars 2000. Tous les organismes spécialisés romands (environ 25) ont adhéré à alco-line, soutenus par leurs Cantons et les différents Services de santé publique.

Le directeur de la FVA en a assuré jusqu'à présent la présidence, soutenu efficacement par le Secrétariat général de l'association, assumé quant à lui par des représentants de la Fédération genevoise de prévention de l'alcoolisme (FEGPA). Un extrait du «mot du président» dans le rapport alco-line 2003 est également reproduit ci-dessous:

«L'aventure alco-line s'est poursuivie en 2003, avec un important travail assumé par le Secrétariat pour assurer le fonctionnement courant de l'association. Des travaux de réflexions ont été menés par les membres du Comité déjà restreint et assumant leur tâche en plus des surcharges de travail croissantes constatées dans tous nos secteurs d'activité, des institutions ont continué d'assumer les permanences et un groupe d'experts a travaillé sur la réalisation d'une évaluation qui réponde objectivement aux questions posées. Tout ceci dans un contexte politique et économique de restrictions financières et de préoccupations sans cesse croissantes dans nos institutions respectives.

Si le constat qu'un travail de coordination des prestations et des institutions était une mission complexe et difficile, la pertinence du concept n'a jamais été mise en question et a même suscité un intérêt réel par delà nos frontières.

En 2003, l'association a assumé ses missions prioritaires de prestations de ligne d'appel (écouter-informer-orienter), tout en concentrant ses efforts sur l'évaluation de la campagne de promotion de alco-line auprès des médecins généralistes de Suisse romande. Cette évaluation a été menée par la Haute école valaisanne santé-social, que nous remercions d'ores et déjà très chaleureusement. Nous



pouvons constater qu'une majorité (72.5 %) des praticiens connaissant notre service téléphonique pensent que l'intérêt dans une collaboration avec alco-line est en lien avec la possibilité d'orienter des patients dans le réseau alcoologique. La possibilité d'accéder à des informations est une seconde source d'intérêt (60 %). Enfin, (32.5 %) d'entre eux pensent que alco-line peut être un espace qui permet des contacts avec d'autres professionnels.

Plus de détails figurent dans le rapport d'activités alco-line 2003. Le rapport définitif d'évaluation est à disposition auprès du Secrétariat alco-line

Plusieurs constats liés à cette évaluation et à l'expérience de ces dernières années sont source d'enseignements pour nourrir différentes pistes de réflexion. Cependant, les programmes d'allègement budgétaire que mènent la Confédération, les Cantons et par voie de conséquences les institutions membres de alco-line obligeront l'association à prendre en 2004 des décisions fondamentales en fonction des perspectives du dispositif en alcoologie et sur la mission de notre association. L'assemblée générale aura à répondre à la question: **L'association alco-line doit-elle poursuivre ses objectifs d'information tels que décrits dans ses statuts?** (*pour rappel: informer la population sur les possibilités de prévention et de prise en charge médico psycho-sociale des problèmes liés à l'alcool et orienter les personnes confrontées à des problèmes d'alcool, leurs proches et les professionnels dans le réseau des institutions publiques et privées*).

Il est intéressant de noter la similitude de l'expérience alco-line avec des services similaires dans d'autres pays. A titre d'exemple, mentionnons «DROGUES ALCOOL TABAC INFO SERVICE» en France voisine, qui a démarré en 1990 sous le nom «Drogues info service». En 2001, une profonde mutation a marqué ce service, qui s'est élargi à l'ensemble des substances psychoactives (drogues, alcool, tabac), le nom a changé et le Numéro Vert est devenu un numéro court (n° 113). Les questions posées dans le rapport d'observation 2001-2002, après douze ans d'activités sont étrangement similaires à celle d'alco-line: Comment renforcer l'activité du service? Faut-il revoir les horaires d'ouverture et la tarification des appels? Faut-il réfléchir à la durée des appels et nombre de chargés d'accueil (répondants)? Comment renforcer sa complémentarité avec les autres dispositifs d'information, de prévention, de conseil, de documentation? Comment articuler ses compétences avec celles des autres services téléphoniques? Comment concentrer les ressources budgétaires là où elles sont les plus utiles? etc., etc.

De la réponse que donnera l'Assemblée générale début 2004 dépendra l'avenir de l'association alco-line. Les ressources budgétaires devront être concentrées effectivement là où elles sont le plus utiles, dans cette période de restructuration économique et organisationnelle de l'ensemble du dispositif de prévention et d'aide en matière de dépendances.

Notre souhait est que la population (consommateurs et proches) et les professionnels puissent bénéficier toujours mieux des prestations et programmes offerts dans nos cantons. L'aventure alco-line est à cet égard riche en enseignements utiles, quelles que soient les décisions prises quant à son avenir».

### 3.2 Les activités de prévention primaire, secondaire et promotion de la santé (rapport de l'équipe prévention de la FVA)

Former des relais et des multiplicateurs, renforcer les synergies entre les différents acteurs de prévention, offrir des programmes de prévention de qualité adaptés et ciblés en fonction de problématiques bien définies, tels sont les éléments qui fondent le travail du Secteur prévention de la FVA.

En collaborant avec des communes, des écoles, des organisateurs de manifestations, des entreprises et représentants des cafetiers restaurateurs, des gérants de clubs nous cherchons à renforcer l'impact des actions préventives tout en mobilisant les ressources propres des différents acteurs de notre société, ceci afin que la prévention soit l'affaire de tous.

#### «Les communes bougent!» dans le canton de Vaud

Ce projet s'inscrit dans la Campagne nationale de prévention des risques alcool «ça débouche sur quoi?» lancée en 1999 par l'Office fédéral de la santé publique, la Régie fédérale des alcools et l'institut suisse de prévention de l'alcoolisme et autres toxicomanies. Depuis 2001, la FVA coordonne le programme «Les communes bougent!» au niveau cantonal. L'objectif général de ce projet est d'inciter les communes à mener une politique volontaire, innovante en matière de prévention des risques alcool en créant ou en renforçant un réseau interdisciplinaire de prise en charge de cette problématique qui puisse se pérenniser

Orbe et Vevey, les deux villes vaudoises pionnières qui se sont engagées dans ce processus ont réalisé une évaluation de leurs démarches respectives au printemps 2003. Quatre nouvelles communes ont été approchées de manière active cette année afin d'intégrer le programme «Les communes bougent!» : Château-





d'Oex (et le district du Pays-d'Enhaut), Lausanne, Prilly et Yvonand. Concernant les risques alcool, les préoccupations prioritaires restent la protection de la jeunesse et la formation des professionnels médico-sociaux. Les stratégies d'approche des milieux politiques s'affinent avec l'expérience.

### **Prévention des risques alcool auprès des vendeurs d'alcool**

Ce domaine, peu investi jusqu'ici par les milieux de la prévention, est en voie de développement. On constate que la loi est mal appliquée et que les professionnels ne se sentent pas légitimés pour modifier leurs pratiques. C'est par la sensibilisation du grand public (Campagne nationale de prévention), la mise à disposition d'outils et de formations appropriées, ainsi que le renforcement des contrôles et des sanctions en cas d'infraction, que les vendeurs d'alcools pourront participer plus activement à la protection de la jeunesse et de leurs clients quant aux risques liés aux abus d'alcool.

Une meilleure connaissance des risques liés à l'abus chronique d'alcool peut aussi être utile à cette profession très exposée à la consommation. D'autre part, la clientèle peut présenter des problèmes de dépendance et le fait de connaître certains mécanismes peut favoriser un meilleur accueil.

### **Les cours à Gastrovaud**

Depuis fin 2001, la FVA intervient à Gastrovaud sur le thème de la prévention de l'alcoolisme durant une heure et demie, dans le cadre du cours préparatoire à l'obtention de la licence de cafetiers restaurateurs.

En 2003, le nombre de sessions a fortement augmenté puisqu'il y en a eu onze pour une moyenne de six habituellement. Cela signifie donc que cette année, environ 275 candidats ont participé au cours de prévention de l'alcoolisme.

Un cours préparatoire se met en place pour le nouveau certificat d'aptitudes Agritourisme, c'est ainsi que Gastrovaud a mis la FVA en contact avec l'Ecole ménagère rurale de Marcelin afin d'intervenir selon le même modèle.

### **La formation des serveurs professionnels ou occasionnels**

La FVA est régulièrement sollicitée pour réaliser des actions de prévention dans le cadre de manifestations festives. Son intervention est axée sur la réduction des risques pour le public (aide au retour à domicile, offres d'alternatives, conseils de modération) et la formation des organisateurs ainsi que des responsables de stands.

## Prevenfête

Dans le cadre du projet «Prevenfête», Radix et l'ISPA ont mandaté la FVA pour assurer le «coaching» des organisateurs de manifestations, dans l'organisation d'actions préventives lors des fêtes, festivals, concerts, etc..

En 2003, la FVA a soutenu quatre organisateurs de fête dans la mise sur pied d'actions de prévention intégrées à leurs manifestations, sous le label «Prevenfête».

Dans ce but, deux groupes de jeunesse ont été formés à la gestion des risques alcool dans le cadre d'une fête. Pour ce genre d'intervention, la FVA a réalisé une brochure qui présente, de manière synthétique, les règles à appliquer ainsi que les responsabilités incombant à tous les serveurs occasionnels ou professionnels.



## Le projet «Fourchette Verte»

Le projet «Fourchette Verte» est un label protégé qui certifie qu'un établissement public de restauration remplit quatre critères spécifiques en offrant à ses clients: un plat du jour équilibré, un espace non fumeur, à choix trois boissons sans alcool à un prix favorable (LADB, art. 45) et une hygiène irréprochable. La FVA fait partie du comité d'attribution du label.

Dans le canton, le nombre total des établissements labellisés est passé de 41 fin 2002 à 66 en septembre 2003. Le projet s'est considérablement développé dans les restaurants de collectivités et les cantines scolaires.

Cette année, la FVA a pris l'initiative de sensibiliser les testeurs de la Fédération romande des consommateurs(trices) pour qu'ils soient encore plus attentifs au respect du critère alcool soit: proposer trois boissons différentes, à quantité égale et moins chères que la première boisson alcoolisée.



## Le projet «Be my angel tonight»

L'année 2003 a été marquée par le développement du projet de prévention alcool et drogues au volant «Be my angel tonight», basé sur le concept du conducteur sobre.

Grâce au soutien du Fonds de la sécurité routière (FSR), 40 soirées à thèmes ont été organisées en collaboration avec une vingtaine d'établissements ou d'organisateur d'événements.

60 soirées de sensibilisation ont eu lieu dans les bars du canton afin de diffuser le concept sur une plus grande échelle. Plus de 700 contrats de confiance ont été signés entre le conducteur et ses passagers afin d'assurer un retour en toute sécurité. Les établissements ont joué le jeu en offrant des boissons non alcoolisées gratuites aux «angels drivers».

Tout en assurant la coordination du projet, la FVA a activement collaboré avec les services romands de prévention afin de les soutenir dans le développement de cette action dans leurs régions.

Des phases pilotes ont pu être organisées dans les cantons de Neuchâtel (CENEA et en ville de Chaux-de-Fonds) à Genève (FEGPA et TCS), fin 2003. Les cantons du Valais (LVT) et du Jura (Service santé) se joindront à l'action début 2004. Enfin, des contacts sont en cours dans le but d'étendre la campagne à la Suisse alémanique.

## La prévention dans les écoles

La prévention des risques liés à la consommation d'alcool dans les écoles (niveaux obligatoire et post-obligatoire ainsi que durant l'apprentissage) est en pleine mutation, celle-ci déjà amorcée depuis quelques années va en s'accroissant. Pour la prévention, il s'agit de s'intégrer dans une démarche large de promotion de la santé dans l'école. Ces processus intégratifs, dont de nombreuses études démontrent l'efficacité, sont souvent longs et complexes et tendent à remplacer un certain nombre d'actions ponctuelles «préformatées» dans les classes. Dans cette optique, la FVA défend depuis longtemps l'acquisition de facteurs protecteurs individuels et collectifs en mettant l'accent, sur:



- la promotion de politiques d'établissements en matière de consommation de produits psychotropes
- la participation des adultes comme agents de prévention (parents, enseignants, etc.)
- la sensibilisation des jeunes aux risques liés à la consommation d'alcool.

La FVA a été mandatée par l'ODES (Office des écoles en santé) pour collaborer à une recherche-action ayant pour objectif de proposer un cadre conceptuel et opérationnel visant à optimiser les pratiques et les ressources de la prévention des dépendances, dans le cadre scolaire. Ce projet, qui a débuté en fin d'année 2003 et se poursuit en 2004, bénéficie de la participation des écoles pilotes d'Aigle et de Renens. D'autre part, des démarches sont en cours avec plusieurs écoles pour des projets de prévention intégrée.

La FVA a également offert son expertise à plusieurs écoles professionnelles privées et participé à la formation de médiateurs scolaires.

### T'assures... t'es sûr?

En 2003, un certain nombre d'établissements scolaires a fait appel à la FVA pour des actions sur les risques liés à une consommation abusive d'alcool, programme «T'assures... t'es sûr?»



Au niveau des écoles, le programme «T'assures... t'es sûr?» est basé sur des outils de simulation et des ateliers interactifs qui ont été présentés dans 7 établissements du canton de Vaud, soit un nombre de 1100 élèves sensibilisés aux risques liés à une consommation abusive d'alcool.

Les évaluations de ces programmes démontrent que les élèves souhaitent aborder des questions qui les touchent au quotidien, notamment lors de leurs sorties (90 % de taux de satisfaction). L'objectif visé étant de développer leurs compétences propres dans la gestion des risques. Une évaluation réalisée auprès d'une école professionnelle ayant participé à l'action a mis en évidence que 30 % des élèves souhaitaient modifier leur comportement en matière de consommation d'alcool

suite aux ateliers de prévention. Après 3 mois, 20 % des élèves affirment avoir effectivement changé de comportement. Bien que pris avec prudence, ces chiffres semblent confirmer que des ateliers ciblés sur la gestion des



risques peuvent avoir un impact non négligeable sur le comportement des jeunes. Il est clair que ces ateliers de prévention spécifiques ne concernent pas l'ensemble des problématiques et ne sont pas suffisants pour répondre aux problèmes de dépendances. Dans ce cas, le développement d'actions de prévention intégrées impliquant les différents acteurs de l'école est probablement plus adapté. Toutefois ces interventions ponctuelles servent souvent de démarrage ou font partie de processus intégrés auxquelles toute la communauté scolaire participe.

Le programme «T'assures... t'es sûr?» a été proposé aux apprentis des cantons du Valais et de Fribourg, la LVT et la LIFAT ont mené ces projets avec le soutien de la FVA.

Ce type de collaboration nous semble très intéressant dans la mesure où il permet aux institutions cantonales d'échanger leur savoir-faire et, augmente également la cohérence des messages au niveau régional.



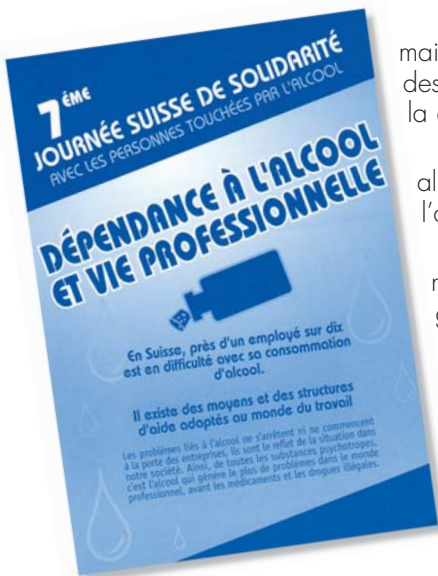
### **Alcool en camps de vacances «pas facile après avoir bu!»**

Suite à un sondage effectué en 2002, révélant de nombreux problèmes liés à la consommation d'alcool pendant les camps scolaires, nous avons publié, cette année, une brochure d'informations destinée aux moniteurs, responsables et accompagnants adultes. Ce document vise à donner un certain nombre de clefs de compréhension et suggère des pistes d'interventions en cas de problèmes.

### **Prévention en entreprise**

Le programme de prévention Alcool et dépendances s'est poursuivi en 2003.

Ces actions visent à améliorer la possibilité de prise en charge précoce des problèmes liés à l'alcool dans le monde professionnel, en appuyant les employeurs dans la mise en place d'une politique de prévention secondaire.



D'autre part des actions de prévention primaire visant à réduire les risques d'accidents liés à des facultés affaiblies sont également intégrées à la démarche.

Deux entreprises de production du marché alimentaire et une commune ont bénéficié de l'accompagnement de la FVA dans ce domaine.

La FVA a activement participé à la 7<sup>e</sup> Journée nationale de solidarité en organisant des groupes de travail, des journées thématiques et en donnant des conférences à Henniez, Morges et Aigle ainsi qu'à une émission de la Télévision régionale du Chablais et de la Riviera. Une brochure sur le thème «Dépendance à l'alcool et vie professionnelle» a été éditée et à cette occasion, envoyée à 2000 PME du canton.

## 4. Les principales structures de partenariat

### La Fédération vaudoise des Ligues de la Santé (FVLS)

La mise en place d'un contrat de prestations définissant de manière plus systématique les apports réciproques de la FVLS et de la FVA a été établie dès 2002 et reconduite en 2003, afin de permettre de clarifier et optimiser la collaboration entre nos deux organismes.

### L'Association des organisations vaudoises reconnues d'utilité publique offrant des prestations dans le domaine des addictions (ASVOVA)

Membre de l'ASVOVA, la FVA est toujours active dans plusieurs commissions et groupes de travail au sein de cette association créée début 1998, en particulier: la commission réseau, la commission prévention et la commission alco-line-Vaud.



Elle est ainsi en lien étroit avec ses partenaires vaudois des réseaux alcoologie et dépendances et a contribué en 2003, comme les années précédentes, à l'élaboration de plusieurs projets communs dans les domaines de la prévention et de la prise en charge.

### **La Communauté de travail «Prospective et services privés (PSP)»**

Pour rappel, la FVA a rejoint PSP en 1997. Ce groupe de directeurs/trices s'est constitué en «communauté de travail» regroupant les services privés vaudois suivants: Centre social protestant (CSP), Caritas, Croix-Rouge Vaud, Pro Infirmis, Pro Senectute, ProFa, Fondation vaudoise contre l'alcoolisme (FVA), Fédération vaudoise des Ligues de la Santé (FVLS) et Intégration pour tous (IPT). Elle a intégré la représentante du Groupement d'accueil et d'action psychiatrique (GRAAP) au printemps 2003.

La FVA représente toujours PSP au sein du Comité de direction de l'ARASBROYE à Payerne. D'excellents contacts se poursuivent à cette occasion dans cette région.

## **5. Les objectifs 2004**

### **Mise en place de la nouvelle étape «Développement FVA»**

Redimensionnement budgétaire, phase finale de la réorganisation interne (organigramme, structures, priorités et missions), décisions politiques et structurelles concernant le partenariat avec le Centre de traitement en alcoologie.

### **Financement**

Contrat de prestation OFAS/CRIAD pour la période 2004-2006, financement cantonal, autres contrats de prestations.

### **Mise en place d'un Système Qualité (QuaThéDa)**

La mise en place du système qualité a été suspendue en 2002 et 2003 afin d'être effectuée en coordination directe avec la phase de consolidation de la FVA, les exigences de l'organisation faitière (CRIAD) ainsi que dans l'attente d'informations concernant la mise en place du système qualité que l'Office fédéral de la santé publique entend mettre en place pour les services ambulatoires de prise en charge pour les dépendances (informations attendues en 2004).



### **Réseau alcoologique et des dépendances**

- Partenariat FVA / Centre de traitement en alcoologie
- Evolution du projet «Centre de compétences dépendances du Chablais»
- Poursuite et développement des protocoles de collaboration avec différents organismes partenaires en alcoologie
- Avenir de l'association alco-line

### **Fédération vaudoise des Ligues de la santé (FVLS)**

- Développement accru de la collaboration entre la FVA et la FVLS en termes de prévention

## **En conclusion**

Cette année encore, ce rapport d'activités démontre les activités multiples et les efforts importants déployés par le personnel de la FVA pour permettre à celle-ci d'accomplir sa mission.

Nous remercions très sincèrement toutes les personnes impliquées dans les activités de notre fondation: Membres du Conseil, membres du Bureau du Conseil, collaborateurs, personnel auxiliaire et partenaires qui ont œuvré d'une manière ou d'une autre à nos différents projet et programmes.

En effet, chacun et chacune est indispensable à l'accomplissement de la mission dévolue à la FVA.

L'année 2004 nous dira quel sera l'avenir de la fondation, de quels moyens elle disposera et quelle en sera sa structure. Notre espoir est que la population de notre Canton continue à bénéficier de prestations de qualité en matière de conseil, d'accompagnement et de prévention, quelles que soient les orientations décidées sur les plans politiques, financiers et structurels!

*Lausanne, juin 2004*



## Compte d'exploitation 2003 et budget 2004

<b>Produits</b>	<b>Budget 2003</b>	<b>Comptes 2003</b>	<b>Budget 2004</b>
Contributions des pouvoirs publics	1'870'000.00	1'990'882.30	1'815'400.00
Dons	1'500.00	1'300.00	1'500.00
Produits des ventes et prestations	157'000.00	214'585.00	191'300.00
Intérêts et produits divers	2'000.00	2'669.85	0.00
<b>Total Produits</b>	<b>2'030'500.00</b>	<b>2'209'437.15</b>	<b>2'008'200.00</b>

<b>Charges</b>	<b>Budget 2003</b>	<b>Comptes 2003</b>	<b>Budget 2004</b>
Contributions diverses	57'800.00	58'930.65	44'000.00
Personnel	2'057'500.00	2'087'083.40	1'917'385.00
Locaux	173'000.00	179'579.00	182'500.00
Entretien, réparations, remplacements	56'000.00	61'808.00	51'000.00
Assurances, taxes	5'100.00	14'537.75	18'000.00
Energie & eau	5'000.00	4'524.10	4'500.00
Charges d'administration	51'500.00	66'386.95	52'500.00
Charges de publicité	10'000.00	21'028.60	19'000.00
Activités de prévention	32'500.00	44'082.20	42'000.00
Frais financiers	1'000.00	716.94	1'000.00
Amortissements	25'000.00	18'516.35	25'000.00
<b>Total charges</b>	<b>2'474'400.00</b>	<b>2'557'193.94</b>	<b>2'356'885.00</b>

<b>Résultat avant éléments exceptionnels</b>	<b>-443'900.00</b>	<b>-347'756.79</b>	<b>-348'685.00</b>
Produits exceptionnels	450'000.00	486'433.65	54'500.00
Produits exceptionnels	20'000.00	110'222.00	0.00
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>-13'900.00</b>	<b>28'454.86</b>	<b>-294'185.00</b>



## Bilan au 31 décembre 2003

<b>Actif</b>	<b>2003</b>	<b>2002</b>
<b>Liquidités</b>	<b>700'037.37</b>	<b>1'147'864.11</b>
Caisse	1'553.65	934.70
CCP	646'812.27	645'504.46
Banques	51'487.25	50'709.95
Banque - placement à terme	184.20	450'715.00
<b>Créances</b>	<b>224'284.31</b>	<b>25'826.86</b>
Débiteurs	61'267.45	6'067.15
Compte-courant Ligues de la Santé	162'373.05	16'957.71
Impôt anticipé	643.81	2'802.00
<b>Actifs de régularisation</b>	<b>23'350.00</b>	<b>14'386.75</b>
Actifs transitoires	23'350.00	14'386.75
<b>Immobilisations</b>	<b>62'202.80</b>	<b>23'370.85</b>
Immobilisations financières	24'202.80	23'369.85
Immobilisations corporelles	38'000.00	1.00
<b>Total de l'actif</b>	<b>1'009'874.48</b>	<b>1'211'448.57</b>
<b>Passif</b>	<b>2003</b>	<b>2002</b>
<b>Dettes à court terme</b>	<b>37'874.30</b>	<b>32'203.25</b>
Créanciers	37'874.30	32'203.25
<b>Passifs de régularisation</b>	<b>194'457.45</b>	<b>80'157.45</b>
Passifs transitoires	194'457.45	80'157.45
<b>Fonds de réserve</b>	<b>100'000.00</b>	<b>450'000.00</b>
Fonds d'égalisation du résultat	0.00	450'000.00
Provision pour frais de restructuration 2004	100'000.00	0.00
<b>Fonds propres</b>	<b>677'542.73</b>	<b>649'087.87</b>
Capital initial	50'000.00	50'000.00
Réserves	165'000.00	165'000.00
Pertes & Profits reportés au 01.01.	434'087.87	422'227.22
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>28'454.86</b>	<b>11'860.65</b>
Pertes & Profits reportés au 31.12.	462'542.73	434'087.87
<b>Total du passif</b>	<b>1'009'874.48</b>	<b>1'211'448.57</b>



## Fondation vaudoise contre l'alcoolisme (FVA) 2003 Membres du Conseil de Fondation et de son Bureau

### Bureau du Conseil

Dr Marc-Antoine Krieg, Président	Spécialiste FMH en médecine interne
M. Daniel Volper, Trésorier	Membre de direction, Banque du Gothard
M. Dominique H. Jenni (jusqu'au 24.11.03)	Alcoologue
Me Jean-Christophe Diserens	Avocat
M. Michel Bonjour (voix consultative)	Directeur FVA
Mme Marie-Pascale Theurillat	Secrétaire du Conseil de fondation

### Conseil de Fondation

M. Mauro Amiguet	Responsable des médiateurs scolaire, Département vaudois de la Formation et de la jeunesse (DFJ)
Prof. Jacques Besson	Médecin-chef de la Division d'abus de substances
M. Thierry Matter	Adjoint au Service de la prévoyance et de l'aide sociale (SPAS), Département de la santé et de l'action sociale (DSAS)
M. Roger Glur	Préfet du district de Morges
M. Eric Joye (jusqu'au 24.11.03)	Coordinateur des dépendance, Service de la Santé publique (SSP), Département de la santé et de l'action sociale (DSAS)
M. Thierry Juvet	Directeur de la Fondation les Oliviers
Dr Jean-Pierre Gervasoni (dès le 30 avril 2003)	Unité de prévention (UP), Institut universitaire de médecine sociale et préventive (IUMSP)
M. Jean-Christophe Masson (voix consultative)	Secrétaire général de la Fédération vaudoise des Ligues de la Santé (FVLS)



## **Fondation vaudoise contre l'alcoolisme (FVA) 2003 Collaborateurs (au 31.12.2003)**

### **Direction**

M. Michel Bonjour, directeur  
Mme Marie-Pascale Theurillat, assistante de direction et responsable administrative

### **Secteur administratif/secrétariat**

Mme Dominique Rosset, région Ouest  
Mme Claudine Schumacher, région Nord  
Mme Nicole Sottas, région Est  
Mme Paola Tarchini, région Centre + prévention

### **Secteur prévention**

M. Stéphane Caduff  
Mme Pascale Ernst (départ au 28.02.2003)  
Mme Rose-Marie Notz  
Mme Christine Müller (dès le 01.09.2003)

### **Secteur socio-éducatif**

Mme Christine Baroni (dès le 01.08.2003)  
Mme Véronique Baudat (dès le 01.11.2003)  
Mme Yvette Buchs  
Mme Nadine Cuennet  
M. François De Cocatrix  
Mme Pascale Ernst (dès le 01.03.2003)  
Mme Véronique Landry (départ au 30.11.2003)  
M. José Garcia (départ au 01.02.2003)  
Mme Denise Jallut-Bongard (dès le 01.11.2003)  
M. François Marville  
M. Gérard Pugin  
Mme Geneviève Reynaud  
Mme Ines Scheidegger  
Mme Erika Schnyder  
Mme Patricia Tombois (départ le 31.03.2003)  
Mme Catherine Turin  
Mme Dominique Umiglia

### **Service du personnel et de comptabilité (Fédération vaudoise des Ligues de la Santé)**

M. Christian Sonney  
Mme Francine Charmoy  
Mme Marie-José Micello  
Mme Alejandra Girard





# FONDATION VAUDOISE CONTRE L'ALCOOLISME (FVA)

Membre de la Fédération vaudoise des ligues de la santé



Siège cantonal

Pré-du-Marché 21

1004 Lausanne

Téléphone 021/648 03 17

Fax 021/648 78 44

[direction@fva.ch](mailto:direction@fva.ch)

[prevention@fva.ch](mailto:prevention@fva.ch)

[www.fva.ch](http://www.fva.ch)

## Bureaux régionaux

- Centre: Lausanne ([lausanne@fva.ch](mailto:lausanne@fva.ch))
- Est: Bex ([bex@fva.ch](mailto:bex@fva.ch)), La Tour-de-Peilz ([la.tour.de.peilz@fva.ch](mailto:la.tour.de.peilz@fva.ch))
- Ouest: Morges ([morges@fva.ch](mailto:morges@fva.ch)), Nyon ([nyon@fva.ch](mailto:nyon@fva.ch))
- Nord: Orbe ([orbe@fva.ch](mailto:orbe@fva.ch)), Payerne ([payerne@fva.ch](mailto:payerne@fva.ch)), Yverdon ([yverdon@fva.ch](mailto:yverdon@fva.ch))